

CONSEIL

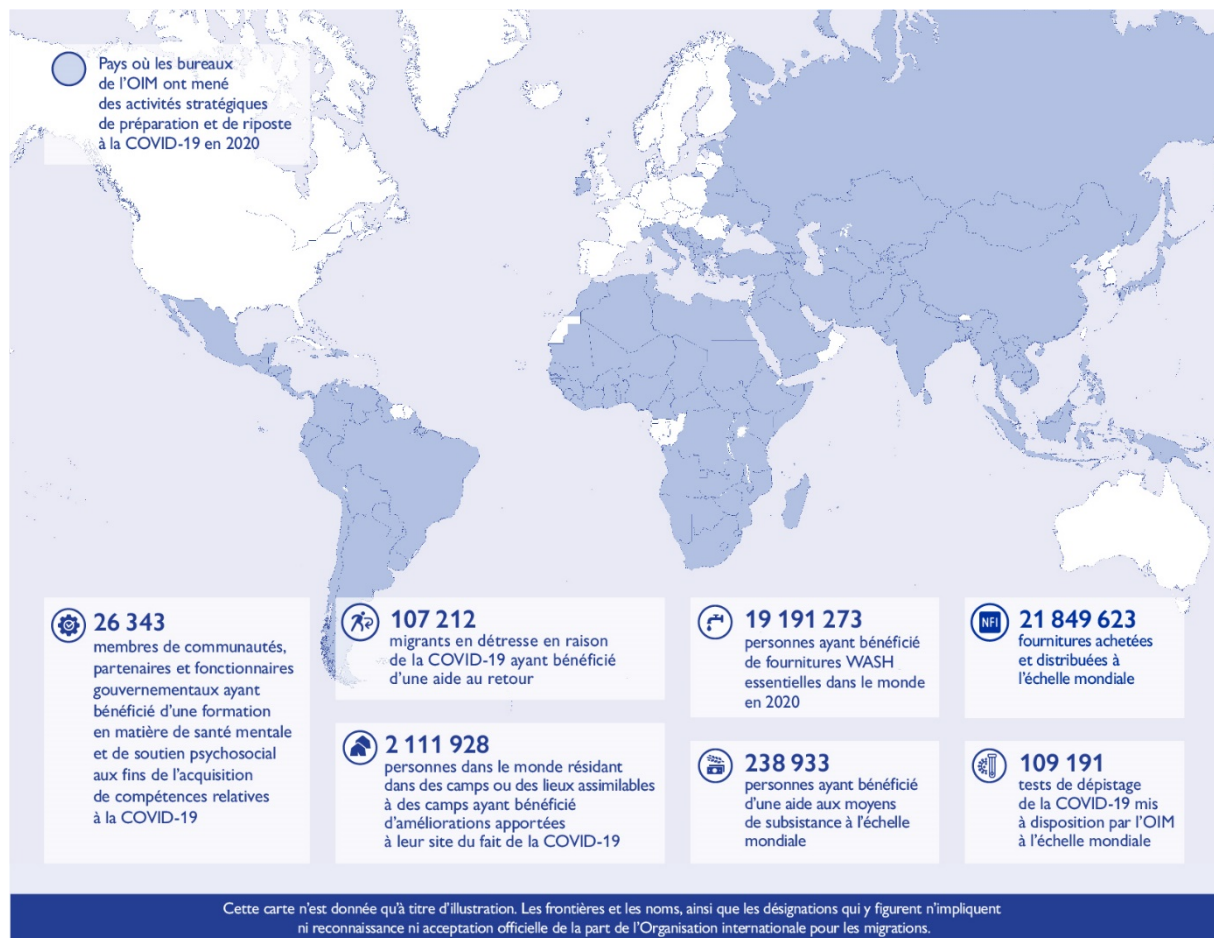
Cent douzième session

RAPPORT ANNUEL ABRÉGÉ 2020

RAPPORT ANNUEL ABRÉGÉ 2020

1. Les activités et incidences présentées dans le Rapport annuel 2020 (document C/112/INF/1), et résumées dans le présent document, témoignent des bouleversements que la pandémie de COVID-19 a engendrés, non seulement pour les migrants et les populations déplacées, mais aussi pour les opérations quotidiennes de l'OIM, dans un contexte de confinements nationaux et de mobilité limitée à l'échelle mondiale.
2. En étroite concertation avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, le secteur privé, les communautés et les partenaires d'exécution, l'OIM a rapidement intensifié ses opérations afin de répondre aux besoins des migrants, des populations déplacées et des communautés, ancrant sa riposte dans sa compréhension profonde de la mobilité des populations et dans son expertise intersectorielle.
3. La pandémie a eu des incidences profondes sur les groupes de bénéficiaires de l'OIM. La fermeture des frontières et les restrictions de voyage ont engendré de nouvelles vulnérabilités pour les migrants et les populations mobiles en transit, nombreux à se trouver en détresse. Les risques en matière de protection, tels que la violence sexiste, l'exploitation par les passeurs et la traite d'êtres humains, se sont accrus pendant cette période, étant donné que les mouvements transfrontaliers étaient limités. En parallèle, la pandémie de COVID-19 a révélé notre dépendance à l'égard de la migration et des migrants pour que nos sociétés soient prospères et en bonne santé.
4. Cependant, la xénophobie et la stigmatisation fondées sur l'origine nationale ou l'identité raciale et ethnique dont font l'objet les migrants se sont aggravées, alors même que nombre d'entre eux se sont trouvés en première ligne de la riposte à la pandémie, notamment dans le domaine des soins de santé. Beaucoup de migrants ont développé des vulnérabilités particulières en matière de santé en raison des conditions difficiles dans lesquelles ils vivent et travaillent, n'ayant souvent pas accès aux services de base et se heurtant à des obstacles pour accéder aux soins de santé, qu'ils soient dus à un manque d'information ou de ressources financières, ou à leur exclusion des systèmes de sécurité sociale. Cette inégalité structurelle était plus grande encore pour les personnes en situation irrégulière, qui pouvaient craindre d'être dénoncées ou de subir des représailles en cas d'accès à un soutien.
5. La pandémie de COVID-19 a donné un coup de frein aux progrès accomplis pour atteindre les objectifs de développement durable et a accru les besoins humanitaires, tout en aggravant les vulnérabilités préexistantes parmi les migrants et les populations déplacées et en renforçant les obstacles, déjà complexes, à la mise en place de solutions durables. L'accès aux populations dans le besoin a été entravé par les restrictions à la mobilité, et la gestion des mesures de distanciation physique s'est révélée difficile dans des environnements fortement peuplés, tels que les camps ou les lieux assimilables à des camps, où les services de santé sont déjà sollicités à l'extrême et où l'accès aux équipements de protection et à l'assainissement est limité.
6. Il est difficile de rendre pleinement compte de l'ampleur et de l'intensité de cette riposte dans le Rapport annuel 2020 tout en portant l'attention voulue au large éventail d'activités courantes que l'OIM a continué d'assurer tout au long de l'année. En 2020, l'Organisation a mis en œuvre des opérations liées à la COVID-19 dans 140 pays, afin de garantir l'accès des migrants, des populations déplacées et des communautés à des services relatifs à la COVID-19. Des précisions concernant la réponse de l'OIM à la pandémie sont données dans le rapport intitulé *IOM's COVID-19 Preparedness and Response Achievements Report 2020*.

Chiffres clés : riposte mondiale de l'OIM à la COVID-19

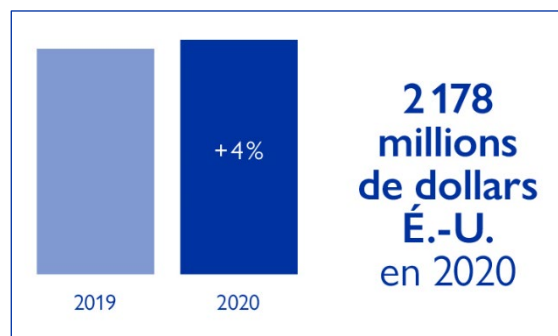


7. Outre une réponse sans précédent sur le terrain – allant d'activités de communication des risques et de mobilisation communautaire à la fourniture d'une aide directe au retour sûr et digne de migrants en détresse –, l'OIM a contribué aux efforts de coordination de la crise déployés par les Nations Unies, mis au point des méthodes sur mesure de collecte de données sur les restrictions à la mobilité, communiqué des informations sur les graves incidences de la pandémie sur les migrants et les populations déplacées, tout en formulant également des orientations sur les effets socioéconomiques actuels et futurs afin d'aider ses partenaires du développement à faire en sorte que les plans d'intervention soient pleinement inclusifs.

8. Par ailleurs, il est impossible de comparer les programmes habituels de l'OIM avec ceux présentés dans les rapports annuels précédents, car plusieurs programmes d'envergure mondiale ont se sont heurtés à d'importantes difficultés en raison de la COVID-19. Néanmoins, l'OIM a non seulement maintenu ses programmes, mais elle les a aussi adaptés face à l'évolution de la situation, adoptant de nouvelles formes d'opérations. Dans l'ensemble, elle a élargi sa portée opérationnelle. Des stratégies innovantes ont été mises au point, dont l'utilisation d'outils permettant de communiquer des informations à distance, la fourniture de conseils et d'un soutien psychosocial virtuels, la réalisation d'entretiens à distance, le recours accru aux espèces et aux bons, et le suivi à distance des activités des programmes.

9. De fait, les demandes de soutien opérationnel adressées à l'OIM se sont accrues en 2020, les effectifs de l'Organisation ont augmenté de 10 %, et le montant total des dépenses est passé à 2 178 millions de dollars É.-U., soit une hausse de 4 % par rapport à 2019.

Dépenses totales en 2020



10. Si les effets de la pandémie ont été au cœur des préoccupations pendant la majeure partie de 2020, l'OIM n'en a pas moins continué d'investir dans son développement institutionnel. Plus particulièrement, les États Membres ont adopté une importante réforme de la structure de direction de l'Organisation, qui a débouché sur la création de deux postes de directeur général adjoint, chacun investi de responsabilités propres, à savoir, respectivement, les opérations, et la gestion et les réformes.

11. Les neuf bureaux régionaux de l'OIM ont publié leur stratégie quinquennale (2020–2024), adaptant les priorités générales de la Vision stratégique de l'OIM pour 2019–2023 au contexte local et prévoyant un cycle de développement stratégique à tous les niveaux de l'Organisation. La Stratégie continentale de l'OIM pour l'Afrique 2020–2024 a également été publiée, de même que la Stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration, qui présente les aspirations de l'Organisation à œuvrer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, à la production de données cohérentes et de qualité visant à éclairer les prises de décisions en matière de migration.

12. Parallèlement, le plan de travail sur l'application du Cadre de gouvernance interne – qui synthétise les différents axes de travail – a été élaboré et communiqué aux États Membres. Ce document définit une feuille de route pour les réformes envisagées. La mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne s'est accélérée en fin d'année, notamment en ce qui concerne l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement.

13. Dans l'ensemble, les activités menées par l'OIM en 2020 attestent non seulement sa résilience et celle son personnel sous pression, mais aussi sa capacité d'adaptation, même en pleine crise mondiale.

Résilience

14. L'action humanitaire et de secours de l'OIM a continué de se développer en réponse aux besoins sur le terrain et à l'augmentation constante des déplacements dans le monde. Les crises prolongées, souvent aggravées par des catastrophes à évolution lente dues au changement climatique, par la sécheresse et par l'instabilité socioéconomique, sont en passe de devenir la norme.

15. Rien qu'en 2020, les opérations de l'OIM ont bénéficié à plus de 37 millions de personnes¹. Un soutien en matière d'abris a été fourni à plus de 4,6 millions de personnes dans 54 pays, des interventions en espèces ont été menées à l'appui de plus de 1,6 million de personnes dans 56 pays, des programmes en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène ont bénéficié à plus de 21,5 millions

¹ Les données relatives aux interventions menées par l'OIM en cas de crise concernent les bénéficiaires de services et d'une aide et/ou les personnes dont les conditions de vie ont été améliorées grâce à une intervention de l'OIM. La forte augmentation du nombre de bénéficiaires en 2020 est en partie due aux programmes et activités liés à la COVID-19 mis en œuvre en 2020.

de personnes dans 53 pays, et des programmes de gestion des camps ont été mis en œuvre dans 1 789 sites dans 28 pays. De plus amples informations sur ces activités sont données dans le rapport intitulé *IOM Global Report 2020: Operations and Emergencies*².

Soutien de l'OIM en cas de crise



16. En parallèle, l'OIM s'est employée à renforcer sa préparation et ses interventions grâce à l'élaboration d'orientations et d'activités de renforcement des capacités à l'intention de parties prenantes compétentes, et a joué un rôle moteur dans la coordination de l'aide humanitaire dans 56 pays, dont le Bangladesh, le Mozambique et le Soudan du Sud.

17. L'OIM a continué de participer activement aux structures de coordination du Comité permanent interorganisations (IASC) et a renforcé son engagement à l'égard de plusieurs forums de coordination stratégique mondiale, en mettant l'accent sur la protection et en veillant spécifiquement à ce que la situation des migrants soit prise en compte dans les interventions humanitaires. Grâce à la Matrice de suivi des déplacements, elle a recueilli, analysé et diffusé des données sur la mobilité des populations dans 86 pays. Concernant la coordination interinstitutions, l'OIM a porté une attention prioritaire à un certain nombre de questions, notamment la violence sexiste et les données relatives aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (en sa qualité de membre du comité directeur du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées).

18. En interne, l'OIM a révisé en 2020 son cadre de responsabilité à l'égard des populations touchées, afin de garantir l'élaboration de programmes adaptés et de qualité qui répondent aux besoins des bénéficiaires et des communautés.

19. La prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel est restée une priorité essentielle. En 2020, l'OIM a nommé un coordonnateur principal pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel pour qu'il pilote l'approche stratégique et concertée de l'OIM en la matière et qu'il renforce la réponse de l'Organisation à l'échelle mondiale et au sein du système des Nations Unies. En outre, avec le soutien des membres du IASC, l'OIM a contribué de manière déterminante à l'adaptation de son programme interne de formation à la PSEA afin de créer un cours de formation interinstitutions, intitulé Non à l'inconduite sexuelle, qui est un programme d'apprentissage multilingue et novateur visant à sensibiliser le personnel des partenaires du IASC.

20. En 2020, l'OIM a renforcé ses opérations en définissant des objectifs à moyen et long terme axés sur la consolidation de la paix, la résilience, le redressement, les solutions durables et la justice transitionnelle et restauratrice, ainsi qu'il est énoncé dans la recommandation sur le lien entre l'action

² Une fois finalisé, le rapport 2020 sera disponible à l'adresse : <https://crisisresponse.iom.int/iom-publications>.

humanitaire, le développement et la paix du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Pendant la période considérée, l'OIM a mis en œuvre des projets de transition et de redressement dans plus de 90 pays, qui ont bénéficié directement ou indirectement à près de 14 millions de personnes à la faveur d'un large éventail d'interventions, y compris dans le domaine de la stabilisation communautaire, de la réduction des risques de catastrophe et du rétablissement des droits au logement, à la terre et à la propriété.

21. L'OIM a continué de jeter les bases de solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en menant des activités de retour, de réinstallation et d'intégration locale conformément aux cadres applicables : plus de 180 projets de stabilisation communautaire et de solutions durables étaient actifs dans 65 pays et régions. Ces programmes accordent un degré de priorité élevé à la cohésion sociale et à la participation communautaire, conformément à l'approche de l'OIM en matière de stabilisation communautaire. Tout au long de 2020, l'OIM a contribué aux délibérations du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes en partageant le savoir et l'expérience qu'elle a accumulés dans le cadre de ce vaste portefeuille opérationnel.

22. Outre les conflits et l'instabilité, le changement climatique et la dégradation de l'environnement modifient en profondeur les schémas migratoires contemporains. En 2020, 87 bureaux ont participé à des programmes de migration, environnement et changement climatique. Dans des situations de crise et d'après-crise, l'OIM s'est également employée à prévenir ou réduire les déplacements liés à des risques climatiques et de catastrophe et à renforcer la résilience en intégrant dans ses activités de redressement et de reconstruction des mesures visant à « reconstruire en mieux ».

23. Ces activités ont permis à un certain nombre de pays, dont le Burkina Faso, la Guinée, le Sénégal et la Somalie, d'intégrer des aspects liés au changement climatique dans la planification du développement à l'échelle locale et nationale. Dans la région du Pacifique, l'OIM continue de contribuer au renforcement des capacités de réponse au changement climatique dans les Îles Marshall, dans les Îles Salomon, aux Tonga et à Vanuatu. En Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, elle a étroitement collaboré avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre du Protocol sur la transhumance (2021-2023).

24. L'action de l'OIM visant à promouvoir l'inclusion des migrants s'est poursuivie, malgré les restrictions liées à la COVID-19 ; elle a consisté à fournir directement des services d'intégration et de médiation culturelle pour faciliter l'accès aux services, à créer des réseaux municipaux d'apprentissage mutuel dans divers pays et régions, et à apporter un soutien en matière de renforcement des capacités. Des solutions numériques sont utilisées par 40 % des bureaux de pays de l'OIM dans leurs activités, notamment aux fins de l'orientation avant et après l'arrivée, du renforcement du littérisme numérique des migrants, par exemple en Grèce, et de la fourniture d'un appui efficace en matière d'apprentissage à distance, comme en Indonésie.

25. Les communautés de la diaspora ont réagi à la pandémie de diverses manières, notamment en aidant des migrants en détresse à rentrer en Éthiopie et au Tadjikistan, ou en mettant à disposition leur expertise médicale en Arménie et en Mauritanie. L'OIM a soutenu la force collective des diasporas du monde entier via la plateforme iDisapora.org et par le lancement de la Confédération mondiale des diasporas. Elle a poursuivi son action en faveur d'une réduction du coût des transferts de fonds et a intensifié ses efforts visant à promouvoir la cohésion sociale en combattant la xénophobie et les discours de haine à la faveur d'un grand nombre de campagnes médiatiques et de documents d'orientation stratégique.

26. En 2020, l'OIM a continué d'assurer une réintégration durable, 119 bureaux extérieurs ayant participé à des activités de réintégration avant le retour, dans le pays d'accueil, ou à l'arrivée, dans le pays d'origine. Au total, 104 459 services de réintégration³ ont été fournis à des migrants de retour avant le départ ou après l'arrivée. Afin de surmonter les défis posés par la pandémie, l'OIM a également assuré des services de conseils virtuels et des examens médicaux par vidéo (télé-médecine).

27. La pandémie a eu de lourdes conséquences néfastes pour les femmes. L'OIM a continué d'accorder la plus grande importance à l'égalité des sexes et à l'intégration de cette problématique dans ses programmes, notamment en menant des projets axés sur la réponse aux effets socioéconomiques de la COVID-19 sur les femmes. Les questions de sexospécificité ont été prises en considération dans un large éventail de programmes. Par exemple, 60 bureaux ont indiqué avoir intégré ces questions dans leurs programmes de gestion de l'immigration et des frontières, afin de répondre aux besoins des femmes qui voyagent.

Mobilité

28. Au cours de l'année écoulée, la pandémie en évolution rapide a eu de profondes répercussions sur la mobilité mondiale, en raison des mesures de voyage strictes prises en conséquence. L'OIM a créé un portail des effets de la COVID-19 sur la mobilité (COVID-19 Mobility Impacts Portal) afin de suivre ces mesures et leurs conséquences. Ce portail est utilisé par divers acteurs, dont des organismes des Nations Unies et le secteur privé. Au 29 décembre 2020, 226 pays, territoires ou zones avaient publié 110 320 mesures de voyage liées à la COVID-19. Ces restrictions ont eu une incidence sur les programmes de l'OIM.

29. En 2020, le réseau mondial des centres de demandes de visa de l'OIM n'a pas pu porter assistance aux migrants pendant une longue période, ce qui a entraîné une baisse de 76 % du nombre de demandeurs de visa bénéficiaires d'une aide. À la suite d'un vaste effort de restructuration, l'OIM a renforcé sa coopération avec plusieurs pays et élargi ses programmes de vérification de documents. Cependant, le Programme d'aide aux familles de l'OIM a pu continuer d'assurer sans interruption une assistance à distance. Cette expérience a permis à l'OIM de consolider son modèle de fonctionnement, davantage axé sur la préparation et la durabilité ; son expertise a été essentielle pour soutenir les États Membres confrontés à des politiques d'admission et de séjour en rapide évolution.

30. L'OIM a reporté temporairement les opérations de réinstallation de réfugiés entre mars et juin 2020, en étroite consultation avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Néanmoins, les réinstallations urgentes ont continué d'être assurées, de même que les relocalisations au titre du programme de l'Union européenne, les vols charters à des fins de retour volontaire pour motifs humanitaires et l'aide générale aux migrants en détresse. À la fin de 2020, l'OIM avait aidé plus de 27 États à assurer la réinstallation, l'admission pour motifs humanitaires et la réimplantation de 40 536 réfugiés et autres personnes en situation de vulnérabilité, menant des opérations d'envergure depuis l'Afghanistan, la Grèce, la Jordanie, le Liban et la Turquie. Elle a aussi porté assistance à 13 974 personnes en situation de vulnérabilité en organisant des vols charters internationaux. Dans le cadre des activités de retour volontaire pour motifs humanitaires, 4 041 migrants vulnérables présents en Libye et au Yémen ont bénéficié d'une aide au retour dans leur pays d'origine.

31. Les mesures de restriction aux frontières ont été une grande source de perturbations pour les migrants qui, selon les estimations, étaient 2,75 millions à se trouver en détresse aux quatre coins du monde en juillet 2020⁴. L'OIM a fourni divers types d'aide au retour, notamment sous la forme de vols et de documents de voyage, à 107 212 personnes en 2020. Elle a aidé 2 677 migrants à retourner dans

³ Il convient de noter que les migrants peuvent bénéficier de plusieurs services (par exemple de conseils et d'une aide économique).

⁴ <https://www.iom.int/news/immediate-action-required-address-needs-vulnerabilities-275m-stranded-migrants>

leur pays dans des conditions sûres et dignes, et a porté assistance à 167 216 bénéficiaires dans des centres de transit. En sus de l'aide au retour, l'OIM a fourni une assistance visant à répondre aux besoins des migrants en détresse en matière de nourriture, d'abris, de garde d'enfants et de santé, y compris des conseils psychosociaux, des services de communication sur les risques et des mesures de prévention de la COVID-19. Au total, 73 869 migrants vulnérables ou en détresse ont bénéficié de services de gestion de dossier relatifs à la pandémie de COVID-19 en 2020.

32. Les programmes de retour volontaire assisté de l'OIM ont été adaptés pour garantir la santé et la sûreté des migrants. Dans la mesure du possible, ils ont continué d'aider ces derniers à retourner de leur plein gré dans leur pays d'origine. Plus de 37 000 migrants ont bénéficié d'une aide au retour au départ de 139 pays d'accueil et à destination de 150 pays d'origine.

33. Malgré les restrictions imposées par la pandémie, l'OIM a poursuivi la mise en œuvre d'un certain nombre de projets visant à renforcer la mobilité régulière et la mobilité de main-d'œuvre, y compris un projet destiné à réduire la pauvreté grâce au développement des compétences à des fins de migration sûre et régulière au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Myanmar et en Thaïlande.

34. Dès l'éclatement de la pandémie, l'OIM a œuvré aux côtés des États Membres, des partenaires, des communautés et de son personnel afin de garantir l'accès ininterrompu des migrants, des populations déplacées et des communautés aux services de santé essentiels, tout en appuyant les systèmes de santé et la fourniture de services sanitaires et en apportant une aide aux communautés vulnérables touchées par la COVID-19 dans des situations humanitaires et autres. En 2020, elle a notamment apporté un soutien à 570 installations sanitaires dans des dizaines de pays afin de maintenir des services essentiels de vaccination.

35. En raison de la pandémie de COVID-19, de nombreuses activités sanitaires préalables à la migration de l'OIM ont été temporairement suspendues en 2020. Si la fourniture de services a fortement diminué pendant la première moitié de l'année, les activités ont peu à peu repris à partir du milieu de l'année. À la fin de 2020, l'OIM avait effectué près de 250 000 évaluations sanitaires dans le contexte migratoire à l'échelle mondiale.

36. L'OIM s'est plutôt concentrée sur la riposte à la COVID-19. Plus de 38 290 agents de santé communautaires et agents de mobilisation communautaire et de communication sur les risques ont, après une formation, contribué à informer les communautés sur les risques du virus afin de briser les chaînes de transmission. L'OIM a formé 26 343 membres de communautés, partenaires et agents gouvernementaux dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial. Elle a, en outre, fourni 109 191 tests de dépistage de la COVID-19 à l'échelle mondiale et a apporté un soutien à plus de 9 490 agents de santé communautaires afin de permettre le maintien de services essentiels. En novembre, l'OIM a signé un mémorandum d'accord avec l'Alliance Gavi en vue de renforcer les efforts de vaccination des migrants.

37. Au titre de la réponse de l'OIM à la COVID-19, le dispositif de « première ligne de défense » de l'Organisation a permis de fournir des services médicaux fiables et de qualité au personnel des Nations Unies et aux personnes à charge remplissant les conditions requises dans 18 pays. À la fin de 2020, plus de 5 500 bénéficiaires des Nations Unies avaient reçu au moins un service grâce à ce programme.

38. L'OIM est restée à la tête des efforts en ce qui concerne la fourniture de services de protection et d'assistance aux migrants vulnérables et victimes de la traite, y compris ceux dont la vulnérabilité a été encore aggravée par la pandémie. Au Yémen, par exemple, l'OIM a fourni une aide individuelle en matière de protection, revêtant notamment la forme d'un soutien psychosocial, d'une aide en espèces aux fins de protection, d'abris et de nourriture, à plus de 1 000 migrants vulnérables. Elle a continué

de développer ses activités de protection des droits des travailleurs migrants. Une étape importante en matière de recrutement éthique et de protection des droits des migrants a été franchie avec le lancement, en décembre 2020, du Réseau mondial de réflexion sur le recrutement dans le cadre du Système IRIS d'intégrité du recrutement international, l'initiative phare de l'OIM.

39. L'OIM a aidé les États Membres à faire face aux défis nouveaux posés par la pandémie. Au Kenya, elle a facilité le dépistage de la COVID-19 parmi les chauffeurs routiers aux frontières, dans le cadre des efforts visant à rouvrir en toute sécurité les échanges commerciaux en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. L'OIM a également aidé plus de 1 050 points d'entrée à mettre en œuvre des mesures de préparation et de riposte à la COVID-19 et a formé plus de 14 920 agents à la détection et à la gestion de la COVID-19.

40. Ces mesures de renforcement des capacités visaient à promouvoir la mise en place de systèmes d'immigration efficaces et inclusifs qui contribuent au relèvement socioéconomique. Afin de développer les capacités des agents et de faciliter l'adaptation de leurs pratiques opérationnelles au contexte de la riposte à la COVID-19, l'OIM a élaboré un programme de formation des agents frontaliers en matière de riposte à la COVID-19 aux points d'entrée, ainsi que des procédures opérationnelles permanentes à l'intention des agents frontaliers de première ligne aux points d'entrée en réponse à la flambée de COVID-19, qui ont été mises en œuvre à titre expérimental dans divers endroits du monde, notamment au Bangladesh, en Libye et au Viet Nam.

Gouvernance

41. Les demandes de conseils stratégiques sur des questions de migration adressées à l'OIM ont augmenté, y compris dans le cadre d'efforts coordonnés au sein du système des Nations Unies, notamment concernant la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. En 2020, l'OIM est devenue membre du groupe restreint du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. En outre, deux tiers des bureaux de pays de l'OIM ont signalé que des aspects relatifs à la migration et à la mobilité avaient été intégrés dans les analyses communes de pays des Nations Unies.

42. En sa qualité de coordonnatrice du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OIM s'est employée, par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies, à créer 41 réseaux nationaux et 6 réseaux régionaux sur la migration à la fin de 2020. Elle a joué un rôle moteur dans la rédaction du premier [Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#), publié en octobre 2020. Le Réseau sur les migrations a également lancé avec succès l'initiative des pays champions, qui bénéficie du soutien de 16 États Membres, et a accueilli l'OMS au sein de son Comité exécutif. Le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration est devenu pleinement opérationnel en 2020, et son Comité directeur a approuvé le financement de six premiers programmes conjoints.

43. L'OIM a fourni à 108 gouvernements nationaux et à 17 gouvernements locaux un appui technique et stratégique aux fins de la mise en œuvre du Pacte mondial. Elle a, en outre, collaboré avec 49 pays afin d'évaluer la portée de leur cadre de gouvernance des migrations, et a examiné des politiques et pratiques de migration bien gérées à l'aide des indicateurs de gouvernance des migrations avec 42 bureaux de l'OIM menant des activités de suivi, ce qui a débouché sur l'élaboration de nouvelles politiques et stratégies de migration, notamment au Brésil, au Mali et en Zambie. Dans le cadre de deux initiatives mondiales⁵, l'OIM a aidé des gouvernements nationaux et locaux, ainsi que des acteurs de la coopération au développement, à resserrer les articulations entre les politiques migratoires et le développement durable.

⁵ Le programme mondial [Mettre la migration au service du développement durable](#) de l'OIM et du PNUD, et l'initiative [d'intégration de la migration dans le développement et la coopération internationale](#) de l'OIM et de l'Union européenne.

44. L'OIM a continué de participer activement à des processus consultatifs régionaux sur la migration, y compris divers forums régionaux sur la migration, principalement en fournissant des conseils techniques et en assurant des fonctions de secrétariat.

45. L'OIM a apporté son concours aux Gouvernements de l'Équateur et des Émirats arabes unis durant leurs mandats successifs à la présidence du Forum mondial sur la migration et le développement en 2020, en leur fournissant un appui thématique, technique, financier et logistique. Elle a coorganisé le Forum des maires, qui a permis d'associer des autorités locales et régionales aux discussions mondiales sur la migration, et a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la campagne mondiale « It Takes a Community », qui vise à promouvoir un discours public sur la migration qui soit équilibré et fondé sur des éléments factuels.

46. En 2020, le Dialogue international sur la migration – la principale enceinte multipartite de dialogue sur les politiques migratoires de l'OIM – a été consacré aux conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les migrants et la mobilité humaine, ainsi qu'au rôle joué par les migrants dans la réponse à la pandémie et dans le relèvement. La session s'est tenue en octobre et a réuni environ 500 participants, dont des délégués de haut niveau et des experts de divers secteurs.

47. L'OIM a continué de renforcer ses capacités en matière de recherche et d'analyse des données, s'attachant tout particulièrement en 2020 à identifier et à comprendre les incidences de la pandémie. À l'échelle mondiale, elle a publié et diffusé plus de 760 rapports relatifs aux effets de la COVID-19 sur les personnes déplacées, les autres populations migrantes et la mobilité en général, y compris 63 [Aperçus analytiques sur la COVID-19](#) publiés pendant la période considérée. Le [Portail sur les données migratoires](#) s'est également enrichi d'une section consacrée aux données migratoires relatives à la pandémie.

48. Les données et/ou analyses provenant de la Matrice de suivi des déplacements ont éclairé les plans et mesures de riposte à la COVID-19 adoptés par d'importants partenaires de la santé publique dans au moins 39 pays. Soixante-cinq interventions de l'OIM ont intégré des indicateurs relatifs à la COVID-19 dans leurs activités de collecte, de traitement et d'analyse de données, et l'Organisation a élaboré des directives à l'intention du personnel sur la conduite d'exercices de collecte de données pendant la pandémie.

49. Depuis le début de la pandémie, l'Organisation a renforcé sa concertation et sa collaboration avec des acteurs clés en matière de données, y compris l'OCHA, le HCR, le PAM, l'OMS, les groupes sectoriels humanitaires mondiaux et des partenaires du secteur privé et des milieux universitaires, tels que l'Université Johns Hopkins et le Migration Policy Institute. Elle a collaboré avec le PAM à la réalisation d'une étude sur les conséquences de la COVID-19 pour la sécurité alimentaire, la migration, les déplacements et les moyens de subsistance, et a largement contribué à l'élaboration de la Note de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies sur la COVID-19 et les migrants en juin 2020.

50. Le premier Rapport sur la migration en Afrique, intitulé « [Challenging the Narrative](#) », a été l'une des publications phares de l'OIM en 2020. Coécrit avec la Commission de l'Union africaine, ce rapport déconstruit les réalités de la migration intra et transafricaine. Pendant la période considérée, 130 bureaux de l'OIM ont indiqué avoir recueilli des données migratoires à usage externe, et 102 bureaux de l'OIM ont renforcé les capacités de partenaires externes en matière d'utilisation de données migratoires pour différents publics cibles. L'OIM a codirigé, avec l'OCHA et le HCR, l'élaboration de directives opérationnelles du Comité permanent interorganisations relatives à la responsabilité en matière de données dans l'action humanitaire.

Développement institutionnel et efficacité opérationnelle

51. L'OIM s'est renforcée en tant qu'institution, conformément aux ambitions énoncées dans sa Vision stratégique pour 2019-2023 et dans le Cadre de gouvernance interne qui l'accompagne. Au titre de leur stratégie régionale, les neuf bureaux régionaux de l'Organisation ont continué de superviser, de planifier et de coordonner les fonctions de l'OIM et d'appuyer les bureaux de pays d'un bout à l'autre du cycle des projets dans leur région respective.

52. Le développement des capacités de l'OIM aux fins de gestion des connaissances reste une priorité clé, et un certain nombre d'initiatives ont été élaborées à cet effet. En septembre 2020, l'OIM a lancé le répertoire des politiques relatives à la migration, qui vise à améliorer l'accès à l'information sur les activités d'orientation de l'OIM et à faciliter la fourniture de conseils techniques sur l'élaboration de politiques migratoires. Parmi les autres initiatives, il convient de citer l'élaboration d'un tableau de bord sur la préparation aux situations d'urgence, qui permet d'identifier les pays plus particulièrement à risque et ayant besoin de soutien, ainsi que la création d'un réseau de praticiens du droit international de la migration.

53. L'OIM continue d'investir dans des approches plus stratégiques de la communication, axées sur l'actualité immédiate et sur des messages cohérents de sensibilisation à des questions clés, en portant une attention particulière à la COVID-19 et à des événements tels que la Journée internationale des migrants. L'Académie mondiale pour la migration et les médias a été lancée en 2020 dans le but de former des étudiants en journalisme aux questions de migration par l'intermédiaire d'universités agréées dans des pays ciblés. Les comptes mondiaux de l'OIM sur les médias sociaux ont vu leur nombre d'abonnés tripler, pour atteindre trois millions. De nouveaux comptes institutionnels ont été créés sur Tik Tok et Viber en 2020 ; à la fin de l'année, l'OIM s'y classait respectivement en troisième et quatrième position sur plus de 100 organisations internationales suivies.

54. En 2020, l'OIM a renforcé la gestion axée sur les résultats à l'échelle institutionnelle, dans le but de consolider ses capacités de planification et d'élaboration de stratégies. À la faveur d'un processus participatif et collaboratif, elle a formulé un projet de Cadre stratégique de résultats de l'OIM, de portée mondiale, qui sera mis en œuvre en 2021. Ce cadre constitue une base pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la Vision stratégique de l'OIM et permettra de satisfaire à d'autres exigences en matière d'information, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable et le Pacte mondial.

55. Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer l'assurance de la qualité des évaluations, l'OIM a publié en 2020 une [métaévaluation](#) consacrée à la qualité des rapports d'évaluation de l'Organisation entre 2017 et 2019. Elle a, par ailleurs, poursuivi la mise en place de sa formation en ligne sur le suivi et l'évaluation et a continué d'élaborer des orientations institutionnelles essentielles à l'appui des activités de suivi et d'évaluation de ses bureaux du monde entier. L'ensemble des évaluations et mémoires d'évaluation sont disponibles dans le [Registre des évaluations de l'OIM](#).

56. En 2020, un exercice visant à établir des profils de risques a été réalisé pour tous les bureaux de pays de l'OIM, et des propositions ont été formulées en vue de renforcer les structures de gestion des risques. À l'échelle organisationnelle, un processus a été mis en place pour gérer activement les principaux risques. La gestion des risques est également incorporée dans la conception des contrôles et des processus, dans le cadre des domaines d'action relatifs au renforcement des processus opérationnels existants et à la réorganisation du mode de fonctionnement.

57. L'OIM a continué de promouvoir un environnement propice au développement des compétences et des capacités du personnel. Environ 45 % des effectifs, dont une grande majorité était en poste dans les bureaux extérieurs, ont suivi au moins une formation en 2020.

58. Le bien-être du personnel dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a été un souci majeur de l'Organisation : deux enquêtes ont été réalisées en 2020 sur les aspects psychosociaux. D'une manière générale, de très fortes inquiétudes ont été exprimées dans des domaines clés tels que la charge de travail, l'insécurité de l'emploi, le stress lié au travail, la vie personnelle et familiale, la garde des enfants, l'isolement, la santé mentale personnelle et l'anxiété. En conséquence, l'OIM a élargi ses services de bien-être du personnel afin d'apporter un soutien aux membres du personnel pendant la pandémie.

59. La promotion de la diversité et de l'inclusion est importante pour la direction de l'OIM. Pendant la période considérée, 169 nationalités étaient représentées dans l'effectif mondial de l'Organisation. Ce chiffre comprend 140 nationalités parmi le personnel international de la catégorie des administrateurs, et 89 nationalités aux postes de direction (grades P-4 et supérieurs).

60. En 2020, l'OIM a présenté son premier rapport sur les progrès accomplis en vue de la réalisation de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, relevant notamment les mesures d'inclusion du handicap dans le Cadre stratégique de résultats de l'OIM, les orientations additionnelles sur la création de lieux de travail inclusifs et accessibles pour le personnel présentant un handicap, et les outils visant à donner à l'ensemble du personnel de l'OIM une compréhension de base de l'inclusion du handicap.

61. En 2020, l'OIM a continué d'améliorer ses résultats en matière de durabilité environnementale. Elle a, pour la deuxième fois, procédé à des inventaires environnementaux à l'échelle mondiale, mesurant les niveaux d'émission de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et la production de déchets de certaines de ses interventions et installations. Sur la base de son empreinte carbone, l'OIM a atteint pour la première fois la neutralité climatique.

62. Le total combiné des produits de l'Organisation, comprenant les contributions assignées, les contributions volontaires et les autres revenus, a augmenté de 3 % par rapport à 2019 pour se situer à 2 182 700 dollars É.-U. en 2020. Les contributions assignées des États Membres ont continué de représenter une part minime de la structure de financement de l'OIM – moins de 3 % de l'ensemble des produits pour 2020. Tout au long de 2020, l'OIM est restée en pourparlers avec les donateurs afin qu'ils accroissent leurs contributions sans affectation spéciale pluriannuelles et prévisibles de façon à permettre à l'Organisation de mettre en œuvre des initiatives stratégiques et institutionnelles essentielles. En décembre 2020, 13 donateurs (Autriche, Belgique, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Philippines, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis) versaient à l'OIM des financements souples sous la forme de contributions sans affectation spéciale qui, en 2020, se sont élevées à 31,3 millions de dollars É.-U..

Total des produits en 2020

